



SUPREMEX INC.

NOTICE ANNUELLE

Le 29 mars 2019

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES	1
INFORMATIONS PROSPECTIVES.....	1
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	2
Dénomination sociale, adresse et constitution.....	2
Relations intersociétés.....	2
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	2
Histoire de la Société.....	2
ACTIVITÉS DE SUPREMEX	4
Survol.....	4
Présentation de l'industrie	5
Gamme de produits et services	7
Canaux de distribution - Enveloppes	8
Canal de distribution - Emballage.....	9
Clients.....	9
Matières premières et fournisseurs.....	10
Opérations et installations	10
Caractère saisonnier.....	12
Employés.....	12
Concurrence	12
Réglementation environnementale	13
DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS	13
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	14
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	15
RÉGIE D'ENTREPRISE.....	18
Comité de gouvernance (« CG »).....	18
Comité des ressources humaines (« CRH »)	18
Comité de placements des régimes de retraite (« CPRR »).....	19
Comité d'audit.....	19
Règles du comité d'audit	19
Composition du comité d'audit.....	19
Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit.....	19
Honoraires d'audit.....	20
INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS	20
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	21
AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	22
FACTEURS DE RISQUE	22
INTÉRÊTS DES EXPERTS	27
POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES	27
INTÉRÊT DES DIRIGEANTS ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	27
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	27
GLOSSAIRE	28
CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT	A-1

NOTES EXPLICATIVES

Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle sont fournis en date du 31 décembre 2018.

Sauf indication contraire ou si le contexte l'exige « Supremex » ou la « Société », désigne Supremex inc. ainsi que ses filiales et ses prédécesseurs. Dans la présente notice annuelle, « direction » désigne les hauts dirigeants de Supremex. Toute déclaration dans la présente notice annuelle par des membres de la direction ou pour leur compte est faite en leur qualité de dirigeant de Supremex et non en leur qualité personnelle.

Pour obtenir une explication des expressions et des termes importants ainsi que de certains termes définis, se reporter au glossaire présenté à la fin de la présente notice annuelle. Sauf indication contraire, les dollars indiqués sont des dollars canadiens, et les données comparatives pour les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2011 sont celles du Fonds de revenu Supremex (le « Fonds »). Le symbole « \$ » désigne des dollars canadiens et le symbole « \$ US » désigne des dollars américains.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

La présente notice annuelle contient des informations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, notamment des énoncés concernant le BAIIA, BAIIA ajusté et le rendement futur de Supremex et des énoncés semblables ou de l'information sur les résultats, les circonstances, le rendement ou les attentes futurs prévus. Les informations prospectives peuvent contenir des expressions comme prévoir, présumer, croire, devoir, viser, avoir l'intention de, pouvoir, entendre et chercher à, éventuellement employées au futur ou au conditionnel. Ces informations ont trait aux événements futurs ou au rendement futur et reflètent les hypothèses, attentes et estimations actuelles de la direction à propos de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement, des perspectives et occasions futures de l'entreprise, de la conjoncture économique canadienne et de la capacité de l'entreprise d'attirer et de conserver des clients. L'information prospective est fondée sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction ainsi que sur l'information disponible pour Supremex à la date de la présente notice. Les hypothèses, attentes et estimations sont abordées tout au long du rapport de gestion pour l'année terminée le 31 décembre 2018.

Les informations prospectives sont assujetties à certains risques et incertitudes et ne devraient pas être lues comme étant une garantie de rendement ou de résultats futurs, et les résultats réels pourraient différer de manière importante des conclusions, prévisions ou projections dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent mais ne sont pas limités à ce qui suit : les cycles économiques, les fonds disponibles, la diminution de la consommation d'enveloppes, l'augmentation de la concurrence, la fluctuation des taux de change, l'augmentation du coût des matières premières, les risques de crédit liés aux créances clients, la fluctuation des taux d'intérêt et le risque potentiel de litige. Ces risques et incertitudes sont abordés tout au long de la présente notice annuelle, notamment à la rubrique « Facteurs de risque ». Par conséquent, nous ne pouvons garantir que les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se concrétiseront. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à ces informations prospectives, sauf s'ils sont tenus de le faire en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable. La Société décline expressément toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ou de réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale, adresse et constitution

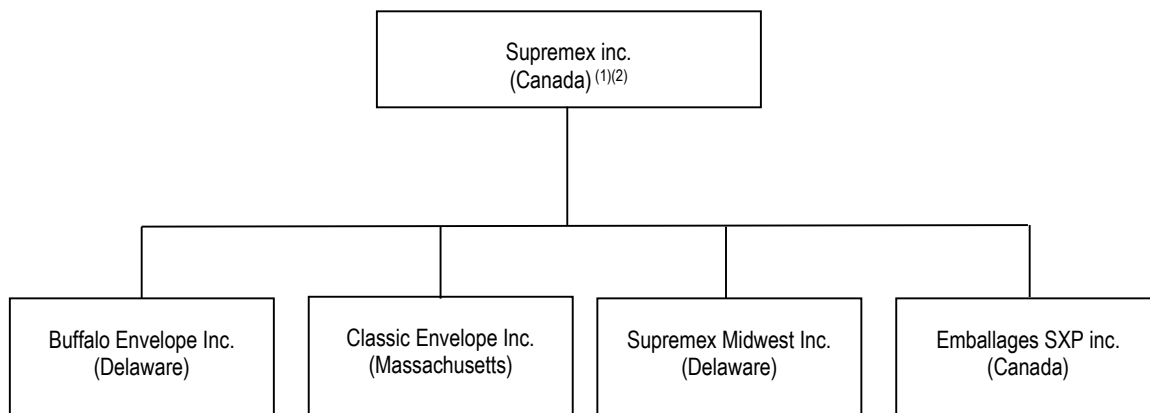
Supremex inc. est régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») conformément au plan d'arrangement en date du 1^{er} janvier 2011. Supremex est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada, et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « SXP ». Le siège social de la Société est situé au 7213, rue Cordner, LaSalle (Québec) H8N 2J7.

Supremex est le résultat de la conversion du Fonds de revenu Supremex (« le Fonds »), le 1^{er} janvier 2011, en société par actions conformément aux modalités du plan d'arrangement (« l'arrangement ») sous le régime de l'article 192 de la LCSA. Aux termes de l'arrangement, les porteurs de parts du Fonds ont reçu, en échange de chaque part du Fonds qu'ils détenaient, une action ordinaire (« action ») de Supremex et conséquemment, les porteurs de parts sont devenus des détenteurs d'actions (les « actionnaires ») de Supremex. Le Fonds était une fiducie sans personnalité morale à capital variable établie sous le régime des lois du Québec par une déclaration de fiducie du Fonds en date du 10 février 2006, dans sa version modifiée et mise à jour du 31 mars 2006.

Toute référence à « Supremex » dans cette notice annuelle pour les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2011 fait référence au Fonds et/ou à ses filiales, comme le contexte le demande.

Relations intersociétés

Le tableau suivant illustre la structure de Supremex (y compris le territoire de constitution des diverses entités) au 29 mars 2019.



(1) Supremex inc., détient, directement ou indirectement, toutes les actions de Buffalo Envelope Inc., de Classic Envelope Inc, de Supremex Midwest Inc. et d'Emballages SXP inc.

(2) Certaines filiales de la Société ont été omises puisque, à la date de clôture du dernier exercice, aucune d'elles ne représentait plus de 10 % de l'actif consolidé de la Société ni plus de 10 % des produits des activités ordinaires consolidés de la Société et que ces filiales prises globalement ne représentaient pas plus de 20 % de l'actif consolidé de la société ni plus de 20 % des produits des activités ordinaires consolidés de la société.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Histoire de la Société

Enveloppe Suprême inc., entreprise qui allait devenir Supremex, est fondée en 1977 par quatre dirigeants de l'industrie de l'enveloppe.

En 1990, Schroders Canadian Buy-out Fund and Company, Limited (« Schroders »), un fonds de placement, acquiert 78 % du capital-actions de Supremex et le groupe de direction conserve le reste (22 %). En 1991, Supremex acquiert d'Abitibi-Price Inc. les éléments d'actif d'Enveloppe Innova et devient ainsi le plus important

fabricant d'enveloppes au Canada. En 1995, Supremex est vendue, par Schroders et le groupe de direction, à Cenveo Inc. (« Cenveo ») (alors dénommée « Mail-Well Holdings Inc. »).

Après 1995, Supremex, en tant que filiale de Cenveo, poursuit son expansion et procède à plusieurs acquisitions stratégiques. C'est ainsi qu'en 1996, elle acquiert les éléments d'actif de PNG Products Inc., de PAC National Group et de PNG Enveloppe Internationale inc., qui, au moment de l'acquisition, est le seul autre fabricant et distributeur d'enveloppes d'envergure nationale au Canada. En 1998, Supremex acquiert les éléments d'actif de la division des enveloppes de l'entreprise québécoise Dominion BlueLine Inc. En 2000, elle acquiert l'entreprise ontarienne CML Industries Ltd., qui englobe alors Regional Envelope Products Inc., Transit Envelope Inc. (Montréal), Precision Fine Papers Inc. et la division des produits de papeterie spécialisés de CML. En 2001, Supremex commence à gérer les activités consommateurs de Cenveo à Buffalo, New York. Precision Fine Papers Inc., fabricant de papier en feuilles et transformateur de papier, est revendue en septembre 2005.

En novembre 2005, Cenveo annonce publiquement qu'elle envisage de vendre sa filiale canadienne afin de décharger son bilan et de replacer ses fonds propres. Cette annonce se traduit par un premier appel public à l'épargne en mars 2006, suivi en mars 2007 par la vente par Cenveo de sa participation indirecte résiduelle dans Supremex.

Le 9 août 2007 et le 16 septembre 2008, Supremex fait l'acquisition de la quasi-totalité des actifs respectifs de NPG Envelope et d'Enveloppe Montréal. Le 16 septembre 2010, Supremex fait également l'acquisition de la plupart des actifs de Pioneer Envelope Ltd.

Le 1^{er} janvier 2011, Supremex réalise la conversion de la structure de la fiducie de revenu en société par actions. Les porteurs de parts du Fonds deviennent actionnaires, recevant en échange de chaque part du Fonds qu'ils détenaient, une action ordinaire. Les parts du Fonds ont été retirées du TSX et les actions de Supremex sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « SXP ».

Le 8 octobre 2015, Supremex a acquis toutes les actions en circulation de Classic Envelope Inc. (« Classic Envelope »), un fabricant et imprimeur d'enveloppes basé au Massachusetts et desservant les grandes régions des villes de Boston et New York.

Le 1^{er} décembre 2015, Supremex a acquis la quasi-totalité des actifs de Premier Envelope Ltd (« Premier Envelope ») et entités opérantes affiliées, un fabricant bien établi d'enveloppes génériques et personnalisées opérant principalement dans l'Ouest canadien.

Le 29 août 2016, Supremex a acquis la quasi-totalité des actifs du fabricant et imprimeur d'enveloppes Bowers Envelope Company, Inc. (« Bowers Envelope ») dont le siège social est situé à Indianapolis, Indiana. Bowers Envelope est situé stratégiquement au Carrefour des États-Unis (« *The Crossroads of America* »).

Le 28 novembre 2016, Supremex a acquis de la quasi-totalité des actifs de Papier Durabox Inc., (« Durabox ») fabricant de boîtes spécialisées en papier ondulé situé à Lachine, Québec.

Le 23 décembre 2016, Supremex a conclu l'acquisition de Printer Gateway Inc., (« Printer Gateway ») une imprimerie opérant sur le web (« Web-to-Print ») et desservant le secteur des communications et des arts graphiques. Le 22 janvier 2018, la Société a mis fin aux activités de Printer Gateway. Après une transition difficile suite à l'acquisition, il a été rapidement décidé de mettre fin aux activités de Printer Gateway et de consacrer les ressources de la Société à développer davantage ses activités de produits d'emballage, qui sont au centre de la stratégie de diversification et de croissance de la Société.

Le 20 juillet 2017, la Société a acquis toutes les actions d'Emballages Stuart inc. (« Emballages Stuart »), un important fournisseur de produits d'emballage écologiques en carton plat de grande qualité destinés au marché de la consommation, dont les produits des activités des douze derniers mois atteignaient 18 millions de dollars au moment de l'acquisition. Emballages Stuart offre des solutions d'emballage et de finition à certaines des plus grandes

multinationales des industries des produits de beauté, des produits nutraceutiques, des parfums et des produits pharmaceutiques.

Le 30 avril 2018, la Société a acquis toutes les actions d'Imprimerie Groupe Deux inc. (« Imprimerie G2 ») et Les Étiquettes Pharmaflex inc. (« Pharmaflex »), un fabricant de premier plan d'emballage en carton plat et d'étiquettes de grande qualité principalement dédié à l'industrie pharmaceutique, situé à Laval, au Québec. Imprimerie G2 est reconnue pour ses activités internes de prépresse et ses technologies de pointe de fabrication et d'impression.

ACTIVITÉS DE SUPREMEX

Survol

Supremex est un chef de file nord-américain dans la fabrication et la distribution d'enveloppes ainsi qu'un fournisseur de solutions d'emballage en plein essor, ayant généré des revenus de 195,1 millions de dollars en 2018. La Société opère 12 installations réparties dans sept provinces au Canada, trois installations aux États-Unis et elle emploie environ 810 personnes. Avec une présence grandissante, Supremex peut fabriquer et distribuer efficacement des produits de papier et d'emballage qui répondent aux exigences de grandes sociétés nationales et multinationales, de distributeurs, d'organismes publics, de PME et de fournisseurs de solutions.

La Société fabrique une vaste gamme d'enveloppes standards et personnalisées dans un éventail de styles, de formes et de couleurs, ce qui lui permet d'offrir à ses clients un haut degré de flexibilité et de personnalisation. Elle fabrique et distribue également une gamme diversifiée de produits d'emballage et de produits spécialisés, notamment des boîtes en carton ainsi que des emballages en carton plat de grande qualité. Les autres produits d'emballage et produits spécialisés comprennent les produits Conformer¹, les sacs en polyéthylène pour les services de messagerie, les enveloppes à bulles, les produits d'expédition Enviro-logiX² et Tyvek³ ainsi que d'autres produits connexes comme les enveloppes protectrices, les enveloppes pour radiographies, les reliures et les dossiers pour le domaine médical, les cartes de membre ainsi que les produits d'étiquetage.

Supremex a établi des relations solides avec une clientèle diversifiée et fidèle au Canada et, plus récemment, dans le Nord-Est des États-Unis. La Société a plus de 8 000 clients et aucun client ne représente plus de 10 % des produits des activités ordinaires.

En 2018, les produits des activités ordinaires de Supremex provenaient principalement des régions de l'Est et du Centre du Canada et des États-Unis, avec une part respective de 35 %, 30 % et 23 %. La région de l'Ouest du Canada suit avec 12 % des produits des activités ordinaires. Environ 70% des produits des activités ordinaires proviennent de la vente d'enveloppes et 30 % de la vente de produits d'emballage et de produits spécialisés, comparativement à 19% en 2017. La majorité de la croissance des produits des activités ordinaires provient de l'augmentation de la vente de produits d'emballage et de produits spécialisés et, dans une moindre mesure, de la vente d'enveloppes aux États-Unis.

Afin de maintenir la croissance à long terme de ses produits et de sa rentabilité, Supremex poursuit une stratégie de diversification en trois volets :

1. Consolider sa position de chef de file sur le marché canadien des enveloppes en mettant à profit l'étendue de son infrastructure nationale afin de répartir efficacement sa capacité de production tout en poursuivant des occasions d'acquisitions.

¹ Conformer® est une marque déposée de Conformer Products, Inc.

² Enviro-logiX® est une marque déposée d'Envirollogix Inc.

³ Tyvek® est une marque déposée d'E.I. du Pont de Nemours and Company.

2. Poursuivre des opportunités de croissance dans le marché des enveloppes aux États-Unis de façon organique et par acquisitions, en misant sur les vastes marchés porteurs du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.
3. Développer ses capacités d'emballage de façon organique et par acquisitions, afin d'augmenter significativement ses revenus provenant de cet attrayant marché en croissance, particulièrement dans les marchés à valeur ajoutée que sont les emballages en carton plat et les emballages destinés au commerce électronique.

Information sur les produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)

	Périodes de trois mois closes le 31 décembre		Périodes de douze mois closes le 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Enveloppes au Canada	25,8\$	25,5\$	94,8\$	102,1\$
Variation de volume	-7,4%	-11,3%	-10,9%	-7,7%
Variation du prix de vente moyen	9,2%	2,5%	4,2%	0,6%
Variation totale	1,1%	-9,1%	-7,2%	-7,2%
Enveloppes aux États-Unis	12,6\$	11,0\$	43,4\$	42,4\$
Variation de volume	3,5%	5,4%	-4,0%	12,6%
Variation du prix de vente moyen (en CAD)	11,2%	-6,5%	6,8%	-1,9%
Variation totale	15,1%	-1,5%	2,5%	10,4%
Produits d'emballage et spécialisés				
Canada et États-Unis	15,8\$	12,9\$	56,9\$	34,6\$
Variation totale	22,2%	204,1%	64,4%	184,0%
Total des produits des activités ordinaires	54,2\$	49,4\$	195,1\$	179,1\$
Variation des produits des activités ordinaires	9,7%	13,8%	8,9%	11,5%

Présentation de l'industrie

Le marché américain des enveloppes

L'industrie américaine de la fabrication d'enveloppes est un marché mature et légèrement en déclin. En 2017, les ventes annuelles d'enveloppes se sont chiffrées à environ 2,3 milliards de dollars américains, ce qui correspond à un volume de 143 milliards d'unités, selon l'Envelope Manufacturers Association («EMA»)⁴.

La direction estime également que le Nord-Est et le Midwest des États-Unis représentent ensemble un secteur très attrayant avec une part importante du volume. Ayant ses plus vastes installations manufacturières canadiennes à proximité de ce marché, la Société est bien positionnée pour poursuivre sa croissance au sein de ce marché. Elle peut ainsi tirer profit d'une position avantageuse dans un paysage concurrentiel fragmenté, tout en bénéficiant d'un environnement où le taux de change est favorable.

Afin de renforcer sa position aux États-Unis et devenir un acteur régional à part entière sur ce marché, Supremex a fait l'acquisition de deux fabricants d'enveloppes. En octobre 2015, la Société a ajouté à ses opérations américaines existantes (Buffalo Envelope Inc.) en acquérant Classic Envelope basée au Massachusetts, et en août 2016, a

⁴ [U.S. Envelope Shipments and Sales](#), Envelope Manufacturer's Association.

acquis la quasi-totalité des actifs de Bowers Envelope un fabricant et imprimeur d'enveloppes situé stratégiquement au carrefour des États-Unis (« *The Crossroads of America* »).

La direction estime que Supremex figure maintenant parmi les cinq plus grands manufacturiers d'enveloppes en Amérique du Nord, avec une part de marché de moins de 5 % sur le marché américain.

Le marché canadien des enveloppes

Le secteur canadien de la fabrication d'enveloppes est relativement concentré avec cinq des plus importants fabricants représentant environ 90 % des ventes nationales. Selon la direction, l'industrie a généré des revenus d'approximativement 150 millions de dollars en 2018. Avec des revenus se chiffrant à 94,8 millions de dollars en provenance du marché canadien des enveloppes, Supremex est le plus important fabricant au pays.

Tendances du marché des enveloppes

La majorité des enveloppes fabriquées au Canada servent à des envois postaux, le reste étant utilisé à d'autres fins, par exemple pour les guichets automatiques, les services de paie et les produits de photographie.

Le volume de courrier commercial est attribuable aux activités entre entreprises et consommateurs (« *B2C - business-to-consumer* »), principalement sous la forme de factures et relevés provenant d'établissements financiers, de sociétés de télécommunications et d'entités gouvernementales. Le volume de courrier commercial suit la croissance globale de l'économie, de la population et du nombre de ménages.

Des tendances telles que le regroupement des factures (plusieurs services sur une seule facture) et l'adoption continue de la transmission et du paiement des factures par voie électronique ont une incidence négative sur le volume du courrier commercial et sur des articles connexes tels que les enveloppes.

Les volumes de courrier transactionnel (tel que qualifié par Postes Canada) ou « *First-Class Mail* » (tel que qualifié par le United States Postal Service) livrés par les services postaux nationaux sont un bon indicateur des tendances globales au sein du marché des enveloppes. Postes Canada a rapporté dans ses plus récents résultats du troisième trimestre⁵ publiés le 27 novembre 2018 que le volume de courrier transactionnel (lettres, factures et relevés) était en baisse de 4,9 % pour les trois premiers trimestres de 2018 par rapport à la période comparative en 2017.

Ces mêmes tendances à long terme sont à l'œuvre aux États-Unis, où les volumes sont en baisse mais, historiquement, de façon plus modeste qu'au Canada. Lors de son année fiscale 2018, les volumes de courrier *First Class-Mail* du United States Postal Service était en baisse d'environ 3,6 %⁶ par rapport à l'année précédente.

Les tendances du marché des produits d'emballage et spécialisés

Le marché des produits d'emballage est composé de cinq principaux types d'emballages : papier et carton, plastique rigide, verre, plastique flexible, canettes de boissons et autres. Le papier et carton (carton plat pliant, carton ondulé et carton pour liquides) représente le plus grand sous-secteur avec environ 34 %⁷ du marché mondial de l'emballage destiné au secteur de la consommation. L'essor du commerce électronique et les tendances de consommation ont été des facteurs de croissance importants pour le marché mondial de l'emballage. En plus d'avoir des marchés finaux diversifiés et attrayants (tels que l'alimentation, divers produits de consommation, les boissons, les soins de santé et les cosmétiques), le marché de l'emballage exige plusieurs compétences similaires et représente pour Supremex un secteur complémentaire en croissance offrant un potentiel de diversification.

⁵ Postes Canada, le 27 novembre 2018. [Communiqué de presse](#) annonçant les résultats de la période de neuf mois close le 29 septembre 2018.

⁶ United States Postal Service, le 14 novembre 2018, [Communiqué de presse](#) annonçant les résultats de l'année fiscale close le 30 septembre 2018.

⁷ Selon une étude de EY, janvier 2013. Unwrapping the Packaging Industry, Seven Success Factors.

Le carton ondulé est constitué d'une combinaison de deux composantes fabriquées à partir de papier carton avec deux couches extérieures de doublure collées sur un support cannelé au centre, permettant de donner une structure et une résistance au produit. Il est léger, peu coûteux et possède des capacités structurelles importantes qui en font un contenant idéal pour l'expédition. Aux États-Unis, l'industrie de l'emballage et des présentoirs en carton ondulé a généré des revenus de 33,1 milliards de dollars américains en 2017⁸. Menée par la croissance du commerce électronique et des achats en ligne, la demande mondiale pour les produits d'emballages en carton ondulé devrait augmenter de 143 millions de tonnes ou 245 milliards de dollars en 2018 à un taux annuel de 3,7%, pour atteindre 170 millions de tonnes, représentant 300 milliards de dollars américains en 2023, selon une étude faite par Smithers Pira⁹.

Les livraisons de colis effectués par Postes Canada et par les *U.S. Postal Service* représentent également de bons indicateurs des tendances à long terme pour le marché de l'emballage de carton ondulé et le commerce électronique en général. Postes Canada a divulgué dans ses plus récents résultats trimestriels¹⁰, une croissance de 26,7 % du volume de colis domestiques, pour les trois premiers trimestres de 2018, par rapport à la période équivalente de l'année précédente. Pour son année fiscale 2018, le United States Postal Service a connu une augmentation de 6,8 % du volume de colis expédiés¹¹ (« *Shipping and Package Volumes* ») par rapport à l'année précédente.

Les boîtes pliantes en carton plat sont fabriquées à partir de carton plat et offrent des capacités structurelles et des possibilités de design uniques qui offrent à la fois protection, traçabilité et une valeur attrayante au point de vente. Elles sont largement utilisées par l'industrie de consommation de base, telles que les industries alimentaire, pharmaceutique, cosmétique, des produits de soins personnels, etc. Le Paperboard Packaging Council¹² prévoit qu'entre 2016 et 2021, les expéditions de boîtes pliantes en carton aux États-Unis seront caractérisées par une croissance stable, d'environ 0,4 % par année, en considérant tous les marchés finaux, avec une profitabilité stable. La valeur totale des livraisons de boîtes d'emballage de carton plat aux États-Unis au cours de cette période devrait passer d'environ 8,6 milliards de dollars à un peu plus de 9,6 milliards de dollars.

Gamme de produits et services

Depuis presque 40 ans, Supremex a développé une expertise clé dans le domaine des substrats de papier et en conversion, pour devenir un des plus importants fabricants et distributeurs d'enveloppes et de produits spécialisés en Amérique du Nord. La Société fabrique un large éventail d'enveloppes de divers styles, formes et couleurs, ce qui lui permet d'offrir à ses clients une grande souplesse d'utilisation et de nombreuses possibilités de personnalisation. Les produits de la Société incluent : les enveloppes génériques, les enveloppes personnalisées, les produits d'emballage et les produits spécialisés.

Faisant partie de son offre d'enveloppes, Supremex propose à ses clients des services de graphisme, d'entreposage et de logistique en rapport avec ses produits. Les services de graphisme vont de la conception et de la création de base jusqu'à l'approbation finale des épreuves par le client. Les clients qui souhaitent minimiser leurs coûts d'achat d'enveloppes tout en s'assurant de la disponibilité des fournitures et d'une livraison en temps opportun peuvent aussi faire entreposer et distribuer les produits commandés.

Enveloppes génériques

Supremex offre la plus vaste gamme d'enveloppes génériques au Canada ainsi qu'une offre variée pour le marché américain. Les enveloppes génériques sont employées par les clients à diverses fins.

⁸ www.corrugated.org/corrugated-packaging

⁹ [Smithers Pira](#), March 2019, The Future of Corrugate Packaging to 2023.

¹⁰ Postes Canada, le 27 novembre 2018. [Communiqué de presse](#) annonçant les résultats de la période de neuf mois close le 29 septembre 2018.

¹¹ United States Postal Service, le 14 novembre 2018, [Communiqué de presse](#) annonçant les résultats de l'année fiscale close le 30 septembre 2018.

¹² [2017 Trends Report](#) prepared for the Paper Packaging Council by RISI, November 2017.

Les enveloppes génériques sont offertes en diverses couleurs et qualités de papier et vont de la petite enveloppe pour carte de souhaits ou pour pièces de monnaie aux pochettes géantes.

Les enveloppes génériques sont principalement vendues par des marchands de papier fin, des imprimeurs d'enveloppes indépendants et des papetiers détaillants et commerciaux. La direction a établi qu'il est plus rentable pour Supremex de vendre des enveloppes génériques par l'entremise de ces canaux de distribution plutôt que de les vendre et les distribuer elle-même aux utilisateurs finaux.

Enveloppes personnalisées

Les enveloppes personnalisées sont fabriquées selon les spécifications du client, ce qui peut nécessiter la collecte de plus d'une centaine d'éléments d'information. On peut, par exemple, personnaliser la taille, la couleur, l'impression et la qualité du papier, de même que la fenêtre. La direction est d'avis que les enveloppes personnalisées représentent la majeure partie des enveloppes consommées sur le marché canadien. Les clients s'approvisionnent en enveloppes personnalisées de plusieurs manières : certains en achètent directement pour leur propre usage, ou des fournisseurs de solutions en achètent pour le compte d'utilisateurs finaux de grande envergure. Supremex a réussi à s'adapter à ces différents modes d'approvisionnement.

Produits et solutions d'emballage

Supremex offre une variété de produits et solutions d'emballage. La Société fabrique des solutions d'emballage à partir de carton ondulé et de grade utilitaire destinées aux marchés en forte croissance du commerce en ligne et de l'emballage alimentaire, ainsi que des solutions d'emballage pliantes en carton plat destinées aux marchés à haute valeur ajoutée tels que le marché des cosmétiques, nutraceutiques et pharmaceutiques. D'autres solutions d'emballage offertes incluent les sacs en polyéthylène à l'usage des services de messagerie, les enveloppes à bulles et Tyvek¹³.

Produits spécialisés

En plus des enveloppes génériques et personnalisées, Supremex offre également une variété de produits spécialisés, tels que : étiquettes autoadhésives, cartes de membres, notes repositionnables, chemises pour dossier médical, enveloppes pour radiographies, enveloppes de protection RFID et autres produits variés.

Canaux de distribution - Enveloppes

Supremex distribue habituellement ses produits d'enveloppes dans un rayon d'environ 800 kilomètres de ses installations de fabrication, dans les principaux marchés géographiques du Canada, du Nord-Est et du Midwest des États-Unis, par l'intermédiaire de deux canaux de distribution distincts.

Revendeurs d'enveloppes génériques

Les revendeurs d'enveloppes génériques sont des distributeurs qui revendent les enveloppes de Supremex à des imprimeurs et à de petites et grandes entreprises : marchands de papier fin, imprimeurs d'enveloppes indépendants et papetiers. La direction de Supremex estime que l'importance de sa gamme d'enveloppes génériques, son service de livraison le lendemain et l'envergure nationale de son réseau de distribution sont des facteurs clés de vente très attrayants pour les revendeurs.

¹³ Tyvek® est une marque déposée d'E.I. du Pont de Nemours and Company.

Revendeurs et utilisateurs finaux d'enveloppes personnalisées

Les revendeurs d'enveloppes personnalisées sont des intermédiaires qui revendent les enveloppes de Supremex aux utilisateurs finaux. On trouve parmi eux des fournisseurs de solutions (fabricants de formulaires, grandes imprimeries, distributeurs de fournitures commerciales et de bureau, etc.) et des prestataires de services (préparateurs de relevés, etc.).

Supremex est d'avis que sa vaste gamme d'enveloppes personnalisées, ses capacités de fabrication souples et sur mesure, de même que son réseau de distribution national, sont des atouts fort attrayants pour les revendeurs d'enveloppes personnalisées. Supremex mise aussi sur son équipe de vente pour commercialiser les enveloppes personnalisées directement auprès des entreprises.

Canal de distribution - Emballage

Vente directe et distribution à des grossistes de produits d'emballage et de produits spécialisés

La société vend ses produits d'emballage et ses produits spécialisés en utilisant un mix de canaux de distribution directs et indirects. Ses solutions d'emballage en carton ondulé sont vendues à des distributeurs nationaux et locaux qui, à leur tour, distribuent ces boîtes à des milliers de clients utilisateurs finaux. Supremex vend également ses solutions d'emballage en carton ondulé directement aux détaillants en ligne, aux fournisseurs de services de livraison électronique et à d'autres clients, principalement sur commande.

En raison de leur niveau de personnalisation, les boîtes pliantes en carton plat sont généralement vendues directement au client utilisateur ou à leurs fabricants contractuels par le biais de contrats d'approvisionnement à long terme. Ces accords nécessitent des audits approfondis, une certification et des systèmes de qualité intégrés avec chaque client, créant ainsi des relations de longue durée.

Les produits spécialisés sont généralement vendus directement aux clients d'enveloppes et de produits d'emballage à travers l'ensemble de l'organisation.

Clients

Supremex vend ses produits à de petits et gros clients de diverses industries. La Société entretient des relations à long terme avec de nombreux utilisateurs finaux : institutions financières, sociétés de télécommunication, services publics et organisations gouvernementales fédérales, provinciales et municipales. Elle a aussi tissé des liens solides avec des grossistes provenant de divers canaux de distribution.

Les solutions d'emballage sont principalement vendues à des clients opérant sur le marché de la consommation tels que de grands clients multinationaux du domaine de la santé et de la beauté, de la nutraceutique et pharmaceutique principalement au Québec et dans le Nord-Est des États-Unis, de grands distributeurs de produits alimentaires au Québec, en Ontario et dans le Nord-Est des États-Unis et des détaillants en ligne.

Les enveloppes sont principalement vendues sous forme de commandes individuelles et il est rare que Supremex passe des contrats de longue durée avec des clients. Du côté de l'emballage, les accords varient en fonction du type d'emballage et des clients. En général, des ententes à long terme sont conclues avec certains grands distributeurs de produits alimentaires à travers des processus d'appels d'offres; des ententes d'approvisionnement sont conclues avec la clientèle multinationale pour les boîtes pliantes en carton plat et des commandes individuelles sont généralement conclues avec les détaillants en ligne.

Matières premières et fournisseurs

Les principales matières premières utilisées par Supremex sont le papier, le carton, la pellicule pour fenêtres, les boîtes, les adhésifs et l'encre.

En 2018, le papier et le carton, moins les revenus tirés des résidus, a représenté environ 67 % du coût des matières premières achetées par Supremex. Le prix d'achat du papier et du carton varie en fonction de la qualité et du fournisseur et il est établi à la suite de négociations avec chaque fournisseur. Le prix net varie assez peu d'un fournisseur à l'autre et il est déterminé par rapport au prix courant du marché.

Supremex alloue stratégiquement ses achats de matières premières à divers fournisseurs principalement situés au Canada et aux États-Unis en fonction du prix et de la sécurité des approvisionnements. Elle n'a jamais connu d'arrêt de travail attribuable à une pénurie de matières premières.

En raison de la variabilité des prix des matières premières, notamment à cause de l'effet du taux de change, le coût de fabrication des enveloppes et des produits d'emballage peut varier et ces fluctuations sont généralement reflétées dans les prix de vente.

Opérations et installations

Supremex est présente dans trois régions du Canada : région de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta et Manitoba/Saskatchewan), région du Centre (Ontario) et région de l'Est (Ottawa, Québec et provinces de l'Atlantique). Aux États-Unis, Supremex opère dans deux régions : région du Nord-Est (Buffalo Envelope Inc. à New York et Classic Envelope à Douglas, Massachusetts) et région du Midwest (Bowers Envelope à Indianapolis, Indiana). Le siège social de Supremex se trouve à son installation manufacturière de LaSalle, au Québec.

Chaque région est gérée en fonction des caractéristiques propres aux marchés locaux et aux clients et les équipes de gestion locales disposent d'une grande autonomie pour décider du mode de fonctionnement de leur région respective. Cependant, la coordination des opérations entre chacune des régions est une priorité afin de tirer profit de la taille des opérations afin d'améliorer l'efficacité et la performance. Le siège social de Supremex détermine, quant à lui, les objectifs financiers et les priorités stratégiques pour les régions qui peuvent profiter d'un pouvoir d'achat national et offre d'autres services de soutien.

Présence nationale et grandissante aux États-Unis

En octobre 2015, Supremex a continué à investir dans le marché américain de l'enveloppe en faisant l'acquisition de Classic Envelope basée au Massachusetts. En décembre 2015, afin de mieux se positionner sur les principaux marchés stratégiques, Supremex a renforcé sa plateforme d'enveloppes canadiennes en acquérant Premier Envelope, un des plus grands fabricants d'enveloppes canadien opérant trois installations dont les activités sont concentrées sur le marché de l'Ouest canadien. En août 2016, la Société a étendu sa portée aux États-Unis en acquérant Bowers Envelope basée à Indiana, permettant ainsi à Supremex d'élargir sa présence jusqu'au Midwest.

En incluant les acquisitions d'emballage de Durabox, Emballages Stuart, Imprimerie G2 et Pharmaflex, Supremex a maintenant 15 installations de fabrication, dont 12 (en rouge) sont situées au Canada et trois (en bleu) sont situées dans le Nord-Est et le Midwest des États-Unis.

Installations de Supremex



Supremex fabrique actuellement ses produits dans 15 établissements, dont deux lui appartiennent et 13 sont loués. Le tableau qui suit présente certains renseignements concernant les établissements de fabrication.

Emplacement	Type	Superficie approximative (pi ²)	Propriétaire/ Locataire	Date d'expiration du bail
Région de l'Ouest				
Richmond (C.-B.)	Fabrication/Vente	27 000	Locataire	30 nov. 2025
Edmonton, (Alb.)	Fabrication/Vente	32 000	Locataire	31 août 2022
Winnipeg (Man.)	Fabrication/Vente	38 000	Locataire	31 oct. 2022
Région du Centre				
Etobicoke (Ont.)	Fabrication/Vente	96 000	Propriétaire	s.o.
Mississauga (Ont.)	Fabrication	85 500	Locataire	30 sept. 2019
Toronto (Ont.)	Fabrication/Vente	6 250	Locataire	31 août 2021
Région de l'Est				
LaSalle (QC)	Fabrication/Vente	139 000	Propriétaire	s.o.
Lachine (QC)	Fabrication/Vente	144 000	Locataire	31 juil. 2028
Mont-Royal (QC)	Fabrication/Vente	68 000	Locataire	30 sept. 2023
Laval (QC)	Fabrication/Vente	41 500	Locataire	28 fév. 2024
Laval (QC)	Fabrication/Vente	14 000	Locataire	28 fév. 2024
Moncton (N.-B.)	Fabrication/Vente	15 000	Locataire	31 mai 2021
Région des États-Unis				
Buffalo (NY)	Entreposage/Vente	11 600	Locataire	31 mars 2021
Douglas (MA)	Fabrication/Vente	150 000	Locataire	30 sept. 2020
Indianapolis (IN)	Fabrication/Vente	75 000	Locataire	30 juin 2027

En plus des installations ci-dessus, Supremex loue deux bureaux de vente et un centre de distribution.

Caractère saisonnier

Les produits des activités ordinaires de Supremex sont soumis aux variations saisonnières de ses clients en matière de publicité et d'envoi de courrier. Le nombre d'enveloppes vendues par Supremex est généralement plus élevé au cours de l'automne et de l'hiver, ce qui s'explique principalement par le nombre élevé d'envois postaux liés à des événements tels la rentrée scolaire, les collectes de fonds, la période des Fêtes et celle des déclarations de revenus. Le nombre d'enveloppes vendues est, en revanche, habituellement plus faible au cours du printemps et de l'été, avant le ralentissement des envois de courrier par les entreprises durant l'été.

Les revenus provenant des produits emballages et des produits spécialisés sont soumis à un mix de tendances plus stables (soit l'offre de boîtes pliantes en papier carton plat pour les grandes entreprises multinationales) et de tendances saisonnières reliées aux temps des fêtes et aux événements sportifs (soit pour les solutions novatrices d'emballage de protection pour le commerce électronique ou pour les boîtes en carton ondulé pour la livraison de produits alimentaires) qui ont une contribution non significative. Par conséquent, il n'y a que peu ou pas d'effet saisonnier sur les revenus totaux de Supremex.

Vu la proportion significative des revenus provenant toujours de la vente d'enveloppes, le rendement financier de Supremex pour un trimestre donné n'est pas nécessairement représentatif de son rendement financier pour l'exercice. Cependant, afin que la production demeure efficace, Supremex utilise la superficie d'entreposage de manière à garder un inventaire permettant de répondre aux variations saisonnières prévisibles des volumes de vente.

Employés

Le 31 décembre 2018, Supremex comptait environ 810 employés, dont environ 80 % étaient affectés aux activités de production, les autres étant affectés aux activités de vente et d'administration.

Au 29 mars 2019, aucun des employés de Supremex n'est syndiqué et la Société estime qu'elle entretient de bonnes relations de travail avec ses employés.

Les employés des installations de LaSalle (Québec) ne sont pas couverts par une accréditation syndicale, mais font partie d'une association qui a adopté un manuel à l'intention des employés. Le manuel des employés contient les politiques relatives aux employés de la production et de l'entrepôt rémunérés à l'heure. Il vise à informer les employés de leurs conditions de travail sensiblement de la même façon qu'une convention collective. Les droits, les privilèges et les avantages décrits dans le manuel des employés s'appliquent à tous les employés permanents de l'établissement de LaSalle (Québec). Le manuel actuel est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 et est valide pour une période de trois ans, jusqu'à ce qu'une nouvelle entente soit conclue entre les parties.

Concurrence

L'industrie canadienne de la fabrication d'enveloppes regroupe des fabricants tant nationaux qu'étrangers. La direction estime qu'outre Supremex, il y a au Canada moins de dix fabricants d'enveloppes, tous exploités par leurs propriétaires et concentrant leurs efforts sur les marchés locaux. Un seul autre fabricant national exploite plus d'une installation au Canada. Les fabricants étrangers sont presque exclusivement établis aux États-Unis et concentrent généralement leurs efforts au Canada sur les acheteurs de forts volumes d'enveloppes.

Si l'on fait exception de clients nationaux peu nombreux, les fabricants canadiens d'enveloppes répondent à la demande des clients locaux. La fabrication est organisée à l'échelle locale en raison de la taille du Canada et des coûts de transport des enveloppes. Par conséquent, la plupart des enveloppes sont produites et consommées localement dans la mesure du possible afin d'optimiser le rapport coût-efficacité et les délais d'arrivée sur le marché et de permettre les approbations de presses, l'entreposage local et l'application de stratégies d'achat « juste à-temps ».

Supremex estime que ses principaux concurrents dans l'industrie canadienne de l'enveloppe sont de grands fabricants établis aux États-Unis, auxquels s'ajoutent de nombreux concurrents locaux canadiens de moindre envergure. Les grands fabricants établis aux États-Unis accroîtront peut-être leur taux de pénétration ainsi que leurs parts du marché canadien de l'enveloppe dans le futur. Les plus grands fabricants opérant aux États-Unis sont Cenveo et Tension Envelope en plus de deux autres fournisseurs indépendants. Depuis l'acquisition de Classic Envelope et de Bowers Envelope respectivement en 2015 et en 2016, la direction estime que Supremex fait maintenant partie des cinq premiers manufacturiers d'enveloppes en Amérique du Nord.

L'industrie nord-américaine des produits d'emballage papier destinés au marché de la consommation est composée d'entreprises nationales et régionales qui sont intégrées verticalement ou non. Les deux tiers sont de grands producteurs intégrés verticalement qui fournissent et convertissent du papier et du carton et le dernier tiers est formé de petits fournisseurs non intégrés¹⁴.

Réglementation environnementale

Les activités et les biens immobiliers de Supremex sont régis par un ensemble de lois, de règlements, de directives et de politiques ainsi que par des permis et d'autres approbations portant sur des questions d'ordre environnemental, notamment l'utilisation, l'entreposage, le traitement, le transport et l'élimination de matières dangereuses, l'émission ou le rejet de ces matières dans l'environnement, la remise en état des sites contaminés et des questions de santé et de sécurité au travail (collectivement, les « lois environnementales »). Certaines de ces lois environnementales peuvent imposer une responsabilité solidaire aux locataires, aux propriétaires ou aux exploitants des installations concernées pour ce qui est des frais d'enquête ou de décontamination, sans égard à l'identité du propriétaire actuel, à la responsabilité et à la légalité éventuelle de la méthode d'élimination ou de rejet à l'époque.

Supremex génère des matières dangereuses ainsi que des matières non dangereuses. La responsabilité environnementale est un risque associé aux activités de Supremex, principalement en ce qui concerne les activités passées et présentes mettant en cause l'utilisation, l'entreposage, la manipulation et les contrats pour le recyclage ou l'élimination de matières dangereuses ou non, notamment : eaux de lavage, encre, produits à base d'alcool, solvant à plaque photographique et fixateur photographique.

Les installations dont Supremex est propriétaire ou exploitant sont en activité depuis plusieurs années et, pendant ce temps, Supremex et les anciens propriétaires ou exploitants de ces biens peuvent avoir utilisé, produit ou rejeté des matières dont certaines sont ou peuvent être considérées comme dangereuses. Certaines installations sont situées dans des secteurs industriels où la contamination est susceptible de provenir de sources adjacentes. Par conséquent, d'autres responsabilités environnementales pourraient être imputées à la société en raison de l'utilisation, de la production, du rejet ou de l'élimination de ces matières dangereuses ou non dangereuses.

DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

La politique actuelle de Supremex est de déclarer un dividende trimestriel. La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration (le « conseil ») et dépend, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, du respect des clauses restrictives de la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang et de la satisfaction des critères de solvabilité requise en vertu de la LCSA au titre de la déclaration de dividendes et des autres conditions en vigueur à ce moment.

¹⁴ Selon les divulgations d'entreprises publiques et les estimations de la direction.

Le tableau suivant présente les dividendes trimestriels par action déclarés par Supremex au cours des trois dernières années :

Mois	2018	2017	2016
Janvier	—	—	—
Février	0,065 \$	0,06 \$	0,055 \$
Mars	—	—	—
Avril	—	—	—
Mai	0,065 \$	0,06 \$	0,055 \$
Juin	—	—	—
Juillet	—	0,06 \$	0,055 \$
Août	0,065 \$	—	—
Septembre	—	—	—
Octobre	—	—	—
Novembre	0,065 \$	0,065 \$	0,06 \$
Décembre	—	—	—

Toutes les décisions concernant la politique de dividende de la Société sont prises lors des réunions trimestrielles du conseil d'administration, qui sont généralement tenues 30 à 45 jours après la fin du trimestre.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de Supremex consiste en un nombre illimité d'actions et un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote pouvant être émises en séries. Les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions et aux actions privilégiées sont comme suit :

Actions ordinaires

Les porteurs d'actions ont le droit de recevoir les dividendes que déclare le conseil d'administration et le droit d'exprimer une voix par action sur toutes les questions soumises au vote à toutes les assemblées des actionnaires. Au moment de la liquidation ou de la dissolution volontaire ou forcée de Supremex, les porteurs d'actions ont le droit de se partager au prorata le reliquat des éléments d'actif disponibles aux fins de distribution, après le paiement des dettes et sous réserve des droits prioritaires se rattachant aux actions privilégiées (le cas échéant).

Actions privilégiées

Le conseil d'administration a le pouvoir, sans intervention de la part des actionnaires, d'émettre un nombre illimité d'actions privilégiées en une ou plusieurs séries. Ces actions privilégiées peuvent conférer le droit prioritaire à des dividendes et au reliquat en cas de liquidation par rapport aux actions. Le conseil peut fixer la désignation, les pouvoirs, les droits de priorité, les privilèges et les droits relatifs, facultatifs, spéciaux ou participatifs se rattachant aux actions privilégiées émises, notamment les réserves, les limitations ou les restrictions. Les droits spéciaux qui peuvent être accordés à une série d'actions privilégiées peuvent inclure des droits aux dividendes, des droits de conversion, des droits de vote, des conditions de rachat et des droits de priorité en cas de liquidation, dont n'importe lequel peut être supérieur aux droits se rattachant aux actions.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau ci-après indique le nom et le lieu de résidence des administrateurs et des dirigeants de Supremex, leur poste au sein de Supremex ainsi que leurs fonctions principales au 29 mars 2019. Le mandat de chacun des administrateurs viendra à échéance à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Au 29 mars 2019, les administrateurs et les dirigeants de Supremex étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 20,6 % des actions émises et en circulation sur une base diluée ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur ces actions. 5 487 385 actions sont détenues par the Article 6 Marital Trust created under the First Amended and Restated Jerry Zucker Revocable Trust dated 4-2-07, une société affiliée à The InterTech Group, Inc.

Nom et municipalité de résidence	Poste	Fonctions principales	Administrateur depuis
Robert B. Johnston ⁽¹⁾ Isle of Palms, Caroline du Sud, États-Unis	Administrateur, président du conseil d'administration	Vice-président exécutif et chef de la stratégie de The InterTech Group, Inc.	8 mai 2014
Nicole Boivin ⁽³⁾⁽⁴⁾ Brantford (ON), Canada	Administrateur	Consultant indépendant et Administrateur de sociétés	9 mai 2018
Stewart Emerson Pickering (ON), Canada	Président et chef de la direction, Administrateur	Président et chef de la direction de Supremex inc.	11 décembre 2014
Georges Kobrynsky ⁽³⁾⁽⁵⁾ Montréal (QC), Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	Du 31 mars 2006 au 7 mai 2012 et depuis le 21 février 2013
Dany Paradis ⁽³⁾⁽⁵⁾ Montréal (QC), Canada	Administrateur	Premier vice-président, Ventes et expérience client de Pages Jaunes Limitée	21 février 2013
Steven P. Richardson ⁽²⁾⁽⁵⁾ Unionville (ON), Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	9 mai 2018
Andrew I. (Drew) Sullivan ⁽²⁾⁽⁴⁾ Hanwell (N-B), Canada	Administrateur	Premier vice-président de RR Donnelley Brésil	3 novembre 2016
Warren J. White ⁽²⁾⁽⁴⁾ Dollard-des-Ormeaux (QC), Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	11 décembre 2014
Suzie Gaudreault La Prairie (QC), Canada	Vice-présidente et directrice générale, région de l'Est	Vice-présidente et directrice générale, région de l'Est de Supremex inc.	s.o.
Edward Gauer Winnipeg (MB), Canada	Vice-président et directeur général, région de l'Ouest	Directeur général, région de l'Ouest de Supremex inc.	s.o.
Guy Prenevoist Westmount (QC), Canada	Chef de la direction financière	Chef de la direction financière et secrétaire corporatif de Supremex Inc.	s.o.

(1) 5 487 385 actions sont détenues par the Article 6 Marital Trust created under the First Amended and Restated Jerry Zucker Revocable Trust dated 4-2-07, une société affiliée à *The InterTech Group, Inc.*

(2) Membre du comité d'audit.

(3) Membre du comité des ressources humaines.

(4) Membre du comité de gouvernance.

(5) Membre du comité de placements des régimes de retraite.

Voici un bref profil des administrateurs et dirigeants actuels de Supremex :

Robert B. Johnston, président du conseil d'administration

Robert Johnston est vice-président exécutif et chef de la stratégie de The InterTech Group, Inc. depuis 2008. M. Johnston a auparavant occupé le poste de chef de la direction et vice-président du conseil de la Compagnie de la Baie d'Hudson. M. Johnston est administrateur de Circa Enterprises Inc., Groupe Colabor Inc., de Corning Natural Gas Holding Corporation et de FIH group plc. M. Johnston siège également au conseil de South Carolina Community Loan Fund et au comité consultatif de l'Institut des cadres de l'Université McGill. M. Johnston est titulaire d'un MBA de l'École de gestion John-Molson, d'une maîtrise en politique publique et en administration publique ainsi que d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université Concordia. Il porte le titre d'IAS.A. attribué par l'Institut des administrateurs de sociétés. Il a également complété le *Oxford Advanced Management and Leadership Program*.

Nicole Boivin, administrateur

Nicole Boivin est conseillère stratégique et administrateur d'entreprise. Elle a débuté sa pratique indépendante en 2017 et agit à titre de conseillère stratégique auprès de conseils d'administration et dirigeants opérant dans des industries transformées par le changement, les technologies émergentes, les fusions et acquisitions et les changements de leadership et de stratégie. Elle est membre du corps professoral de la Schulich School of Business de l'Université York. De 1999 à 2014, Mme Boivin a occupé divers postes de haute direction chez Manuvie, notamment chef de l'image de marque et des communications et vice-présidente principale, ressources humaines et communications au sein de la division canadienne. Mme Boivin siège actuellement au conseil d'administration de RES PUBLICA Capital. Elle a également été membre du conseil d'administration d'Ontario Power Generation, de Pathways to Education et du Harbourfront Centre. Elle détient un MBA de l'Université Laurentienne où elle a également reçu un doctorat honorifique en droit au printemps 2018. Elle porte le titre d'IAS.A attribué par l'Institut des administrateurs de sociétés.

Stewart Emerson, président et chef de la direction

Stewart Emerson est président et chef de la direction de Supremex inc. M. Emerson a commencé sa carrière à titre de directeur de compte chez Enveloppe Innova Inc., en 1990, puis a occupé divers postes, dont ceux de directeur des ventes, directeur général des ventes, vice-président et directeur général, région du Centre et Buffalo Enveloppe. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, avec double spécialisation en marketing et en gestion, de la Northeastern University de Boston.

Georges Kobrynsky, administrateur

Georges Kobrynsky est présentement administrateur principal du conseil d'administration ainsi que président du comité d'audit de Cascades inc. Il a également été fiduciaire du Fonds de Revenu Supremex et administrateur de Supremex inc. de 2006 à 2012. Auparavant, de 2005 à 2010, M. Kobrynsky a été premier vice-président, Investissements Produits forestiers de la Société générale de financement du Québec et il a occupé divers postes de direction chez Domtar inc. pendant plus de 30 ans. Il a également occupé un poste au ministère de l'Environnement du Canada de 1971 à 1975. M. Kobrynsky a suivi le programme de haute direction de l'Université de Western Ontario. Il est également titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, d'un baccalauréat en sciences de l'Université Laval et d'un baccalauréat en arts de l'Université de Montréal.

Dany Paradis, administrateur

Dany Paradis s'est joint à Pages Jaunes en 2014 à titre de premier vice-président et chef des ressources humaines. En 2016, il a été nommé premier vice-président des opérations, en plus de continuer à occuper son rôle à la tête des ressources humaines. Il est, depuis 2017, premier vice-président, Ventes et expérience client et est responsable des ventes, du service à la clientèle, du marketing et des opérations. Il siège actuellement au conseil d'administration de l'Aubainerie, depuis Octobre 2018. Comptant plus de 20 ans d'expérience, il a travaillé dans de grandes entreprises des secteurs des ressources naturelles, de l'athlétisme et des services professionnels. Il était cadre supérieur chez Fibrek Inc. de 2008 à 2012 et a occupé divers postes de direction chez Domtar Inc. et Reebok/Adidas auparavant. Dany Paradis est titulaire d'un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval. M. Paradis a également réussi l'Advanced Leadership Program de l'Université McGill et porte le titre d'IAS.A attribué par l'Institut des administrateurs de sociétés. Il a siégé au conseil de plusieurs fondations, associations et sociétés publiques.

Steven P. Richardson, administrateur

Steven P. Richardson est présentement administrateur de Parkland Fuel Corporation et siège sur les comités d'audit, des ressources humaines et de gouvernance. Il a été chef de la direction financière et administrateur de la Compagnie de la Baie d'Hudson de 2003 à 2009. Il était auparavant chef de la direction financière de la société financière Wells Fargo Canada ainsi que chef de la direction financière et administrateur des sociétés Associates Financial Services et Beneficial Canada Inc. Il a entamé sa carrière à la compagnie pétrolière Impériale Ltée en occupant divers postes dans les secteurs des finances et du contrôle financier. M. Richardson a été membre du conseil d'administration, ainsi que membre de plusieurs comités du conseil de RONA inc., Sterling Shoes Inc. et de la société easyhome Ltd. Il détient le titre de CPA, CMA, a obtenu son baccalauréat de l'Université de Toronto (économie et commerce), a complété le programme de leadership des cadres supérieurs à l'Université Columbia et porte le titre d'IAS.A attribué par l'Institut des administrateurs de sociétés.

Andrew I. (Drew) Sullivan, administrateur

Andrew I. (Drew) Sullivan est premier vice-président de RR Donnelley Brésil depuis janvier 2017. Il était auparavant président de RR Donnelley Canada. Avant d'occuper le poste de président, M. Sullivan a tenu diverses fonctions de direction des ventes chez RR Donnelley / Moore Corporation, qu'il a joint en 2001 après avoir passé 23 ans chez Relizon Canada. M. Sullivan travaille dans l'imprimerie depuis 1978. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Warren J. White, administrateur

Warren J. White est membre du conseil d'administration de Circa Entreprises Inc., Groupe Colabor inc. et Titan Logix Corp. Avant de prendre sa retraite, il a occupé plusieurs postes de direction au sein de grandes sociétés manufacturières internationales, incluant CGI, Alcan Aluminium, Dominion Textiles et Lafarge, avec des responsabilités allant des technologies de l'information à la finance, l'approvisionnement et la planification stratégique. M. White est comptable professionnel agréé et titulaire d'un MBA de l'université Concordia.

Suzie Gaudreault, vice-présidente et directrice générale, région de l'Est

Suzie Gaudreault est la vice-présidente et directrice générale pour la région de l'Est de Supremex notamment pour Ottawa, le Québec et les Maritimes et la directrice des services informatiques pour l'entreprise. Auparavant, Mme Gaudreault était directrice de l'administration pour la région de l'Est et directrice des services informatiques pour l'entreprise. Mme Gaudreault a plus de 20 années d'expérience dans l'industrie. Elle est titulaire d'un baccalauréat en comptabilité de l'Université du Québec à Montréal et détient la désignation CPA, CA.

Edward Gauer, vice-président et directeur général, région de l'Ouest

Edward Gauer est le vice-président et directeur général, région de l'Ouest de Supremex. M. Gauer a plus de 25 années d'expérience dans l'industrie. Avant d'occuper ce poste, M. Gauer a commencé sa carrière en 1991 comme directeur de compte chez Enveloppe Innova Inc. et a, depuis ce temps, tenu différentes positions, incluant directeur des ventes et directeur général du Manitoba / Saskatchewan. Il est titulaire d'un certificat en gestion et études administratives de l'Université du Manitoba.

Guy Prenevost, chef de la direction financière et secrétaire

Guy Prenevost est le chef de la direction financière et secrétaire corporatif de Supremex. Il compte plus de 20 ans d'expérience diversifiée dans les domaines de la finance, des ventes et des opérations. Avant de se joindre à Supremex, il était chef de la direction financière des Entreprises Rolland inc. et a occupé divers postes de finance chez Cascades Inc. au sein du Groupe Papiers tissu, y compris le poste de directeur de l'administration et des finances de 2007 à 2016. Il a également été membre du conseil d'administration de Cascades USA Inc. et Best Diamond Packaging, LLC. Il a obtenu son MBA de la Lally School of Management & Technology au Rensselaer Polytechnic Institute de Troy, NY, est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de l'Alberta et d'un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il détient la désignation CPA, CMA.

RÉGIE D'ENTREPRISE

Les administrateurs assument la gouvernance de Supremex. Ils ont mis sur pied un comité d'audit, un comité des ressources humaines, un comité de gouvernance ainsi qu'un comité de placements des régimes de retraite dont le nombre de membres est déterminé par le conseil. Pour l'ensemble de ces comités, tous ses membres doivent être indépendants.

Comité de gouvernance (« CG »)

Le CG examine la nomination des dirigeants de Supremex et de ses filiales et formule des recommandations aux administrateurs à cet égard. Le CG a aussi la responsabilité de mettre au point la démarche de Supremex concernant les questions de gouvernance, de formuler des suggestions au sujet des postes vacants à combler au sein du conseil d'administration et d'examiner périodiquement la composition et l'efficacité du conseil d'administration ainsi que la contribution de chacun des administrateurs. Le CG doit aussi adopter, examiner et mettre à jour périodiquement la politique de Supremex sur la divulgation écrite. Cette politique, entre autres : (i) exprime clairement les obligations légales de Supremex, de ses sociétés affiliées et de leurs administrateurs, dirigeants, employés et conseillers respectifs en ce qui concerne les renseignements confidentiels; (ii) indique les porte-paroles de Supremex qui sont les seules personnes autorisées à communiquer avec des tiers comme les analystes, les médias et les investisseurs; (iii) donne des lignes directrices sur la divulgation de l'information prospective; (iv) exige que les hauts dirigeants de Supremex examinent au préalable l'information financière qui fera l'objet de divulgation sélective pour s'assurer qu'elle n'est pas importante ou, si la divulgation sélective d'information importante se produit, qu'un communiqué de presse soit publié immédiatement; (v) établit les périodes d'interdiction avant et après la divulgation des résultats financiers trimestriels et annuels et avant la divulgation de certains changements importants; pendant ces périodes, il est interdit à Supremex, à ses affiliés et à leurs administrateurs, dirigeants, employés et conseillers respectifs d'acheter ou de vendre des actions.

Comité des ressources humaines (« CRH »)

Le CRH des ressources humaines examine chaque année les buts et les objectifs du chef de la direction pour l'année à venir et transmet une évaluation de son rendement au conseil. Le comité formule également des recommandations sur la rémunération des administrateurs. Le comité administre les régimes de primes des employés et formule des recommandations concernant leur fonctionnement.

Comité de placements des régimes de retraite (« CPRR »)

Le 19 février 2014, le conseil a mis sur pied le CPRR dont le mandat est, entre autres, d'aider le conseil d'administration à administrer les régimes de retraite de la Société et le placement de leurs fonds.

Comité d'audit

Le comité d'audit aide les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités concernant la surveillance et la supervision des pratiques et méthodes comptables et de communication de l'information financière de Supremex, le caractère adéquat des contrôles et des méthodes comptables internes ainsi que la qualité et l'intégrité des états financiers de Supremex. En outre, ce comité d'audit est chargé de demander aux auditeurs d'examiner certaines questions et de choisir les auditeurs indépendants qui seront éventuellement nommés par les actionnaires.

Règles du comité d'audit

Les règles du comité d'audit, approuvées le 12 avril 2006 et modifiées le 5 novembre 2007, le 22 mars 2011, le 20 mars 2015 et le 20 février 2019, sont présentées à l'annexe A des présentes.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit compte trois membres. Chaque membre est indépendant de Supremex et possède les compétences financières requises conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit

Outre une expérience professionnelle générale, chaque membre du comité d'audit a une formation et de l'expérience qui sont pertinentes aux responsabilités dont il doit s'acquitter en tant que membre du comité d'audit :

- (i) Steven P. Richardson est présentement administrateur de Parkland Fuel Corporation et siège sur les comités d'audit, des ressources humaines et de gouvernance. Il a été chef de la direction financière et administrateur de la Compagnie de la Baie d'Hudson de 2003 à 2009. Il était auparavant chef de la direction financière de la société financière Wells Fargo Canada ainsi que chef de la direction financière et administrateur des sociétés Associates Financial Services et Beneficial Canada Inc. Il a entamé sa carrière à la compagnie pétrolière Impériale Ltée en occupant divers postes dans les secteurs des finances et du contrôle financier. M. Richardson a été membre du conseil d'administration, ainsi que membre de plusieurs comités du conseil de RONA inc., Sterling Shoes Inc. et de la société easyhome Ltd. Il détient le titre de CPA, CMA, a obtenu son baccalauréat de l'Université de Toronto (économie et commerce), a complété le programme de leadership des cadres supérieurs à l'Université Columbia et porte le titre d'IAS.A attribué par l'Institut des administrateurs de sociétés.
- (ii) Andrew I. (Drew) Sullivan est premier vice-président de RR Donnelley Brésil depuis janvier 2017. Il était auparavant président de RR Donnelley Canada. Avant d'occuper le poste de président, M. Sullivan a tenu diverses fonctions de direction des ventes chez RR Donnelley / Moore Corporation, qu'il a joint en 2001 après avoir passé 23 ans chez Relizon Canada. M. Sullivan travaille dans l'imprimerie depuis 1978. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Nouveau-Brunswick.
- (iii) Warren J. White est administrateur de Circa Entreprises Inc., Groupe Colabor inc. et Titan Logix Corp. Avant de prendre sa retraite, il a occupé plusieurs postes de direction au sein de grandes sociétés manufacturières internationales, incluant CGI, Alcan Aluminium, Dominion Textile et Lafarge, avec des responsabilités allant des technologies de l'information à la finance, à l'approvisionnement et à la planification stratégique. M. White est comptable professionnel agréé et titulaire d'un MBA de l'université Concordia.

Honoraires d'audit

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« Ernst & Young ») est le cabinet d'auditeurs de Supremex depuis octobre 2005. Comme le démontre le tableau ci-dessous, les honoraires à Ernst & Young et à ses entreprises affiliées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (l'« exercice 2018 ») et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (l'« exercice 2017 ») s'élèvent approximativement à 343 146 \$ et 264 745 \$, respectivement.

	Exercice 2018	Exercice 2017
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	256 700 \$	199 000 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	18 500 \$	18 500 \$
Honoraires pour services fiscaux, conformité et préparation	46 860 \$	38 735 \$
Honoraires pour services conseils et planification en fiscalité	21 086 \$	8 510 \$
Total des honoraires	343 146 \$	264 745 \$

(1) Les « honoraires d'audit » comprennent les honoraires en contrepartie de services professionnels rendus pour l'audit des états financiers annuels et pour des consultations relativement à la comptabilité financière ou de présentation de renseignements financiers, travail de comptabilité lié aux acquisitions et révision de documents déposés auprès des autorités de réglementation.

(2) Les « honoraires pour services liés à l'audit » incluent des honoraires versés pour l'exécution de tests informatisés sur les contrôles internes de gestion.

INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS

Interdictions d'opérations ou faillites

Autre que ce qui est décrit ci-après, à la connaissance de Supremex, aucun de ses administrateurs, ni le président et chef de la direction ou le chef de la direction financière n'est, à la date des présentes, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions : (a) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, (b) après qu'il a cessé d'exercer ces fonctions d'administrateur ou de haut dirigeant, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions ou (c) pendant que la personne exerçait cette fonction ou au cours de l'année suivant la cession de ces fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu des lois sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat, un arrangement ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

M. Richardson a été membre du conseil d'administration de Sterling Shoes Inc. de juin 2010 à janvier 2013. Conformément aux ordonnances de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, y compris une ordonnance initiale datée du 21 octobre 2011, Sterling Shoes Inc. et chacune de ses filiales ont obtenu une protection contre leurs créanciers en vertu de la LACC. Le 28 novembre 2014, la Cour suprême de la Colombie-Britannique, a accordé une ordonnance autorisant, entre autres, une distribution finale aux créanciers de Sterling Shoes GP Inc. et de Sterling Shoes Limited Partnership détenant des réclamations individuelles de plus de 4 600 \$; cette distribution est toujours en cours. De plus, le 9 septembre 2013, British Columbia Securities Commission a émis une ordonnance d'interdiction d'opérations relative aux opérations sur titres de Sterling Shoes Inc. en raison du défaut par Sterling Shoes Inc. d'avoir déposé i) ses états financiers annuels vérifiés, son rapport de gestion annuel et son attestation de documents annuels pour les années se terminant le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 et (ii) ses états financiers intermédiaires non audités, son rapport de gestion intermédiaire et son attestation des documents intermédiaires pour les périodes intermédiaires terminées le 31 mars 2012, le 30 juin 2012, le 30 septembre 2012, le

31 mars 2013, le 30 juin 2013 et le 30 septembre 2014 dans les délais impartis. Des ordonnances d'interdiction d'opérations connexes ont également été émises par les autorités en valeurs mobilières de l'Alberta le 9 décembre 2013, de l'Ontario le 16 septembre 2013 (remplacées par une interdiction d'opérations permanente à partir du 27 septembre 2013) et du Québec le 12 septembre 2013 (remplacée par une ordonnance d'interdiction d'opérations permanente à partir du 27 septembre 2013). Ces ordonnances d'interdiction d'opérations demeurent en vigueur.

Amendes ou sanctions

À la connaissance de Supremex, aucun de ses administrateurs ni aucun membre de sa haute direction, (a) ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu d'entente amiable avec celle-ci, ni (b) ne s'est vu imposer toute autre amende ou une sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation, qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Faillites personnelles

À la connaissance de Supremex, aucun de ses administrateurs ni aucun membre de sa haute direction n'a, au cours des dix dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu d'une loi régissant la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat, un arrangement ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

Conflits d'intérêts

Aucun administrateur, dirigeant ou autre initié de Supremex, ni aucune personne qui leur est liée ou qui est membre du même groupe qu'eux n'a d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération importante depuis le début du dernier exercice de Supremex.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Cours et volume des opérations

Les actions sont actuellement affichées aux fins de négociation à la cote de la TSX sous le symbole « SXP ». Le tableau qui suit présente la fourchette mensuelle des cours extrêmes par action, le total des volumes mensuels d'actions négociées à la TSX pour les mois de janvier jusqu'au mois de décembre 2018 inclusivement.

Mois de 2018	Plafond mensuel par action (\$)	Plancher mensuel par action (\$)	Volume mensuel des actions
Janvier	4,83	4,43	754 303
Février	4,68	4,26	430 993
Mars	4,53	4,16	409 391
Avril	4,29	4,02	1 165 447
Mai	4,28	3,57	1 386 818
Juin	3,65	3,11	727 792
Juillet	3,38	3,07	401 159
Août	3,54	3,20	961 142
Septembre	3,62	3,23	652 758
Octobre	3,63	2,90	726 439
Novembre	3,20	2,14	751 776
Décembre	2,50	2,20	916 285

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres relativement aux actions est Services aux investisseurs Computershare Inc. à son bureau principal de Montréal, Québec.

FACTEURS DE RISQUE

Les résultats d'exploitation, les perspectives d'affaires et la situation financière de Supremex sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes et subissent l'incidence d'un certain nombre de facteurs qui échappent au contrôle de sa direction.

Diminution de la consommation d'enveloppes

Les activités de fabrication d'enveloppes de Supremex dépendent fortement de la demande d'enveloppes pour le courrier. L'utilisation d'Internet et d'autres médias électroniques ne cesse d'augmenter. Les consommateurs s'en servent pour acheter des produits et des services, mais aussi à d'autres fins, par exemple pour régler des factures. Les annonceurs ont recours à Internet et aux médias électroniques pour des campagnes à l'intention de groupes d'utilisateurs particuliers. Les entreprises de toutes tailles font aussi appel aux médias électroniques pour exercer leurs activités, envoyer des factures et percevoir les sommes qui leur sont dues.

En Amérique du Nord, on s'attend à ce que la décroissance se poursuive dans les secteurs des enveloppes et de la livraison postale dans un avenir prévisible, en raison d'une diminution graduelle et généralisée de l'utilisation des produits traditionnels à base de papier. Les activités de Supremex sont tributaires du courrier commercial et du publipostage. Les volumes de courrier commercial et de publipostage semblent avoir diminué depuis quelques années, en partie à cause de l'utilisation croissante de moyens de communication et de transfert d'information non traditionnels comme le courrier électronique et Internet. C'est pourquoi il n'existe aucune certitude que Supremex pourra augmenter ses ventes, ni même les maintenir à des niveaux atteints par le passé.

Afin de réduire ce risque, la Société s'efforce continuellement d'améliorer son efficacité opérationnelle et de développer de nouveaux produits tels que des emballages utilisés pour le traitement des commandes du commerce électronique et pour d'autres applications.

Comme la plupart des enveloppes utilisées au Canada et aux États-Unis servent au courrier, une grève ou tout autre arrêt de travail des employés syndiqués des postes se traduiraient par une suspension temporaire des envois postaux de la plupart des clients de Supremex, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur la Société. Au cours de l'automne 2018, un arrêt de travail à Postes Canada a duré quelques semaines. Cependant, le 22 novembre 2018, le gouvernement fédéral a légiféré pour mettre fin aux moyens de pression des postiers et les arrêts de travail subséquents ont été évités. Durant cette période, les envois postaux aux clients ont été légèrement touchés et certaines commandes de publipostage ont été annulées. On peut raisonnablement supposer que l'adoption de la facturation électronique comme solution de rechange a également augmenté au cours de cette période, puisque de nombreuses grandes entreprises ont profité de l'interruption de service de Postes Canada pour promouvoir les avantages de la facturation électronique. Il est impossible de quantifier l'incidence de cet arrêt de travail, compte tenu de son effet éventuel à long terme.

Notons également que les tarifs postaux influencent considérablement l'utilisation des enveloppes. Une augmentation de ces tarifs, comparativement à ceux des autres modes de livraison ou de publicité, pourrait entraîner une diminution du courrier à livrer.

Rien ne garantit qu'une hausse future des tarifs postaux ait une incidence défavorable sur le volume des envois postaux ou sur le nombre d'enveloppes achetées.

Enfin, il est de plus en plus question d'une *Loi « anti-courrier »* (« Do-Not-Mail ») aux États-Unis pour réglementer le secteur du publipostage, principalement autour de la distribution de courrier publicitaire non ciblé et de l'environnement. Ce type de loi s'appliquerait selon la réglementation des différents États. Même si, dans l'ensemble, des activités de ce genre n'ont pas été couronnées de succès, si de telles lois devaient être adoptées, elles auraient un effet négatif sur le volume de ventes de la Société.

Relation avec les clients

Supremex ne conclut généralement pas de contrats écrits à long terme avec ses clients. Il est donc toujours possible que l'un d'eux puisse mettre fin à sa relation avec Supremex sans avoir à donner de préavis, ni à subir de pénalité. De plus, même si un client décidait de poursuivre sa relation d'affaires avec Supremex, rien ne garantit que ses commandes seront aussi importantes que par le passé ou qu'elles seront soumises aux mêmes conditions.

Concurrence

Bien que Supremex occupe une position dominante sur le marché canadien des enveloppes, l'arrivée de nouveaux concurrents sur ce marché pourrait avoir une incidence négative sur les marges et les ventes de la Société. Le raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain pourrait inciter des concurrents américains à augmenter leur présence sur le marché canadien. Tant que le marché américain demeure relativement faible, il y aura des pressions sur les prix sur le marché canadien. Toutefois, les coûts de transport et les problèmes de livraison sont des facteurs pouvant limiter la capacité de répondre aux besoins de clients éloignés ayant des volumes de vente importants.

Dans le marché actuel, les prix offerts par les fabricants d'enveloppes canadiens sont très concurrentiels afin de générer de nouvelles ventes pour remplacer celles perdues. Étant donné l'importante part du marché canadien détenue par la Société, une majorité des nouveaux clients que décrochent les petits concurrents au Canada sont d'anciens clients de Supremex.

Concurrence dans l'industrie des produits d'emballage

L'industrie des produits d'emballage est très concurrentielle et la diversification des activités de Supremex dans ce marché est relativement récente. Certains concurrents de Supremex sont des entreprises de plus grande taille dont les opérations sont davantage intégrées. Si Supremex ne parvient pas à pénétrer davantage le secteur des produits d'emballage, la croissance de ses ventes pourrait en souffrir. Supremex ne peut garantir la réussite de ses efforts visant à accroître sa présence dans ses marchés existants et à se tailler une place dans le marché des produits d'emballage. Si ces efforts n'atteignent pas les objectifs ciblés, ceci pourrait avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation de Supremex.

Croissance par acquisitions

La Société prévoit prendre de l'expansion à la fois grâce à la croissance interne et au moyen d'acquisitions. Au cours des dernières années, la Société s'est développée grâce à des acquisitions et elle s'est appuyée en grande partie sur de nouvelles acquisitions pour poursuivre sa croissance. La capacité d'évaluer correctement la juste valeur des entreprises acquises, de consacrer le temps et les ressources humaines nécessaires pour intégrer avec succès leurs activités à celles de la Société, ainsi que la capacité de créer des synergies, d'apporter des améliorations, de réaliser les bénéfices prévus et d'obtenir les rendements escomptés constituent des risques inhérents aux acquisitions. La Société peut également être assujettie à des passifs éventuels résultant d'acquisitions antérieures qu'elle n'a peut-être pas découverts dans le cadre de sa vérification diligente. Un ou plusieurs de ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la capacité de Supremex à intégrer avec succès une acquisition et à en tirer profit, ce qui pourrait nuire aux résultats d'exploitation de la Société.

Cycles économiques

Le risque lié aux cycles économiques est un risque important auquel Supremex fait face et qu'elle ne peut contrôler. Dans un contexte de ralentissement économique, le publipostage est le segment du marché de Supremex qui est le plus touché. En effet, il y a un lien direct entre la variation du PIB et le volume de publipostage. Par conséquent, un ralentissement économique peut avoir des répercussions importantes sur le volume de publipostage. Bien que le publipostage représente moins de 15 % du volume total annuel de ventes d'enveloppes de Supremex, un tel ralentissement exercerait une pression sur l'ensemble du marché. Pour ce qui est du courrier commercial, qui représente environ 50 % du volume annuel de ventes d'enveloppes de Supremex, les cycles économiques ont une incidence moindre sur ce segment du marché que sur celui du publipostage, puisque les entreprises doivent toujours poster leurs factures à leurs clients, bien qu'elles tendent de plus en plus à utiliser la facturation électronique. À long terme, le volume de courrier commercial a diminué.

Recours au personnel clé

Les cadres supérieurs et les employés de Supremex possèdent une vaste expérience de l'industrie ainsi que des entreprises, des fournisseurs, des produits et des clients. La perte des connaissances, de l'expertise et des compétences techniques de la direction en raison de la perte d'un ou de plusieurs membres de l'équipe de gestion principale pourrait entraîner un détournement des ressources de gestion ou un vide temporaire parmi les cadres. Ceci pourrait nuire à la capacité de la Société à se développer et à mettre en œuvre d'autres stratégies commerciales, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur ses activités et ses résultats financiers. De plus, l'expertise relative à la fabrication d'enveloppes est rare et la perte des dirigeants clés qui gèrent ces activités pourrait avoir des effets négatifs importants sur la capacité de la Société à continuer d'offrir une gamme de produits attrayante à ses clients, ce qui, à son tour, pourraient entraîner de graves répercussions sur ses activités et ses résultats financiers.

Matières premières

Le papier, le matériel à fenêtre, l'encre et les adhésifs sont les principales matières premières utilisées par la Société. Les fluctuations du coût des matières premières et de l'énergie ont des effets sur ses activités.

Le coût du papier représente une partie importante du coût des matières premières de Supremex et le prix du papier a été sujet à la volatilité en raison de l'offre et de la demande sur le marché. Alors qu'auparavant, une hausse du coût du papier se répercutait sur le prix payé par les clients de Supremex, l'augmentation du prix du papier peut avoir un effet négatif sur les activités de la Société si elle entraîne une modification des habitudes d'achat des clients. De plus, l'augmentation du prix du papier a un effet négatif sur la rentabilité de Supremex si cette hausse ne peut être transférée aux clients. Dans le but de réduire ce risque, la Société ne dépend pas d'un seul fournisseur et, en général, elle a fait preuve de rigueur lorsqu'il y avait lieu de transférer des augmentations de coût de matières premières à ses clients. La disponibilité de carton recyclé d'une qualité appropriée à une distance raisonnable des divisions de produits d'emballage de la Société constitue également un risque. Enfin, les fluctuations du prix du pétrole, un élément essentiel dans la fabrication du matériel à fenêtre, de l'encre et des adhésifs, ont un effet direct sur le prix de ces matières premières. Une augmentation du prix du pétrole peut avoir un effet négatif sur les activités de la Société si elle entraîne une modification des habitudes d'achat des clients.

Taux de change

Une partie des produits des activités ordinaires de Supremex est générée en dollars américains et une partie importante de ses charges, notamment la quasi-totalité du coût du papier et d'autres matières premières, ainsi que certaines dépenses d'investissement, est engagée en dollars américains. De plus, Supremex tire une partie de ses produits des ventes réalisées en dollars canadiens à certains clients pour lesquels le prix de vente est sensible à la concurrence américaine.

L'exposition nette au dollar américain continue de diminuer en raison d'une augmentation des revenus provenant du marché américain des enveloppes, ce qui aide à compenser pour le volume d'achats de matières premières que la Société doit effectuer en dollars américains. Les produits tirés des ventes aux États-Unis représentent 33,4 % des produits consolidés de l'exercice 2018, en hausse comparativement à 30,3 % au cours de l'exercice 2017.

Environnement

Le secteur dans lequel la Société évolue nécessite l'emploi de grandes quantités de papier dans le cadre des activités quotidiennes. Comme les citoyens se soucient de plus en plus de la protection de l'environnement et du développement durable, on demande de plus en plus à Supremex que ses produits et services soient respectueux de l'environnement. Par exemple, les préoccupations environnementales pourraient modifier les habitudes des consommateurs et de nouvelles lois pourraient forcer la Société à utiliser des matériaux respectueux de l'environnement, mais plus coûteux, dans son procédé de production. Rien ne garantit que l'augmentation de ces coûts puisse être transférée aux clients de Supremex. Afin de réduire ce risque, la Société s'efforce d'être à l'avant-garde de l'industrie par son engagement envers la protection de l'environnement et elle collabore avec ses fournisseurs pour trouver constamment de nouveaux moyens de réduire son incidence sur l'environnement. Supremex est aussi un chef de file dans le marché canadien des enveloppes en ce qui a trait à la commercialisation de matériaux respectueux de l'environnement, comme du papier entièrement recyclé. Si les prix des matières premières devaient augmenter pour des raisons environnementales, une telle hausse pourrait nuire à la rentabilité de Supremex si cette augmentation ne pouvait être transférée aux clients.

Disponibilité des capitaux

En 2015, la Société a conclu une convention de facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang d'une durée de cinq ans, pour un montant de 50 millions de dollars échéant le 6 octobre 2020, auprès de la Banque de Montréal. Cette facilité de crédit a été augmentée à 75 millions de dollars en 2018. Bien que la Société ait renouvelé son financement à la hausse avec succès, rien ne garantit que des fonds supplémentaires seront disponibles dans le futur et, s'ils le sont, qu'ils lui seront fournis dans des délais et selon des conditions qui lui conviennent.

Crédit

La Société est exposée au risque de crédit en ce qui concerne ses comptes clients. Une limite de crédit spécifique par client est établie et révisée régulièrement par la Société. Aucun client ne représente plus de 10 % des comptes clients consolidés. La clientèle de Supremex est bien diversifiée et comprend d'importants clients nationaux comme de grandes sociétés canadiennes, des revendeurs nationaux et des organismes publics, de même que des marchands de papier et des fournisseurs de processus et de solutions. Par le passé, le niveau de créances douteuses a toujours été faible étant donné la nature de la clientèle. Au 31 décembre 2018, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux comptes clients correspondait à leur valeur comptable.

Taux d'intérêt

La Société est exposée aux risques de marché liés aux fluctuations des taux d'intérêt. La dette à taux variable porte intérêt à des taux fondés sur les taux préférentiels canadiens majorés d'une marge applicable se situant entre 0 % et 0,50 % ou sur les taux des acceptations bancaires majorés d'une marge applicable qui varie de 1,50 % à 2,00 %.

Litiges

Supremex, comme d'autres sociétés de fabrication et de ventes, s'expose à des responsabilités éventuelles liées à ses activités, y compris les frais occasionnés par un vice de produit, un retard de livraison, un manque de fiabilité ou un mauvais rendement. Supremex est, de temps à autre, poursuivie ou menacée d'être poursuivie en justice, notamment pour responsabilité du fait du produit, préjudice personnel, inexécution de contrat, perte de profits ou autres réclamations en dommages-intérêts indirects, dans le cours normal de ses activités. Une lourde condamnation contre Supremex, ou l'imposition d'une amende ou d'une pénalité substantielle en raison d'une

contravention aux lois ou aux règlements, ou le fait d'agir à titre de défenderesse dans le cadre d'une série de réclamations, pourraient nuire considérablement à ses activités, à sa situation financière, à ses résultats d'exploitation et à ses liquidités disponibles aux fins de distribution.

Avantages sociaux futurs des employés

La Société maintient quatre régimes de retraite agréés à prestations définies qui couvrent la quasi-totalité de ses employés. Trois de ces régimes sont hybrides, puisqu'ils comportent également un volet à cotisations définies. Au cours du troisième trimestre de 2012, la Société a effectué la conversion, aux fins de services futurs, de ses régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies. Par le passé, la Société a également offert, à un nombre limité d'employés, des régimes d'avantages complémentaires de retraite et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui comprenaient des soins de santé, des soins dentaires et une couverture d'assurance-vie.

Le niveau des cotisations de Supremex pourrait varier en fonction du rendement réalisé sur les actifs des régimes de retraite et du taux d'actualisation des passifs futurs, ce qui pourrait avoir une incidence sur sa situation financière.

Cybersécurité et protection des données

Dans le cours normal de ses activités, la Société dépend du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes, de ses centres d'hébergement de données, de ses systèmes infonuagiques et de son matériel informatique. De plus, la Société reçoit, traite et transfère des données sensibles, y compris des renseignements confidentiels sur Supremex, ses clients et ses fournisseurs, de même que des renseignements personnels relatifs à ses employés.

Si la Société devait faire l'objet de menaces informatiques, de défaillances, d'accès non autorisés, de virus, d'atteintes à la sécurité, d'erreurs humaines, de sabotage ou d'autres événements similaires, de tels événements pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, notamment des pannes ou des défaillances de système. De tels événements pourraient également nuire aux résultats financiers et à la réputation de Supremex, et seraient susceptibles d'entraîner des poursuites judiciaires.

Les tentatives de cyberattaques sont de plus en plus fréquentes, leur nature évolue continuellement et se perfectionne de plus en plus, ce qui augmente le risque de perturbation des activités et d'atteinte à la protection des données de la Société. De plus, il est possible que de tels événements ou de telles infractions à la cybersécurité ne soient pas détectés assez rapidement pour limiter l'ampleur du vol de données ou l'atteinte à leur sécurité.

Aucune garantie de versement de dividendes en espèces

Depuis quelques années, le conseil d'administration déclare régulièrement un dividende en espèces à chaque trimestre. Les décisions concernant les dividendes sont laissées à la discrétion du conseil d'administration et sont influencées par un certain nombre de facteurs, notamment la conjoncture commerciale et économique, la situation financière et les résultats d'exploitation de Supremex ainsi que les restrictions qui lui sont imposées en vertu de ses ententes de financement, les occasions d'acquisition qui se présentent, les changements de stratégie d'entreprise et d'autres facteurs. Des changements dans le versement de dividendes ou l'élimination de dividendes pourraient avoir une incidence défavorable sur le cours des actions ordinaires de Supremex.

Paiement en espèces

Supremex dépend de ses relations avec ses clients existants et du développement de sa clientèle croissante. Certains clients de Supremex ont payé leurs produits en espèces. La Société a pris des mesures pour s'assurer que les procédures appropriées, relativement à ces paiements, étaient appliquées. Compte tenu du nombre de règles applicables au traitement des montants en espèces et du risque associé à cette pratique, il a été décidé de ne plus accepter les paiements importants en espèces.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs de Supremex et ont déclaré être indépendants de Supremex au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

À l'exception de ce qui indiqué ci-dessous, la Société n'est pas ni n'a été mise en cause dans des poursuites importantes ou des dossiers d'affaires réglementaires (y compris des poursuites en cours ou des menaces de poursuites dont elle est informée).

Le ou vers le 21 décembre 2017, Amazing Print, Corp. a signifié et déposé une déclaration contre la Société et d'autres personnes réclamant, entre autres, des dommages-intérêts de 23 130 000 \$ pour rupture de contrat, violation de bonne foi, tromperie, fausses déclarations et conversions négligentes et/ou frauduleuses ainsi que des dommages-intérêts punitifs, aggravés et exemplaires d'un montant de 250 000 \$. La réclamation de la demanderesse est fondée sur une lettre d'intention qui a été conclue entre cette dernière et plusieurs autres défendeurs, excluant la compagnie. La déclaration a été émise le 1^{er} décembre 2017 et contenait un large éventail d'allégations non fondées contre la société et les autres défendeurs. Plusieurs des allégations exposées dans la déclaration portent sur des faits survenus avant que la société n'acquière les actifs de 1683963 Ontario Inc. et de Printer Gateway Inc. vers le 23 décembre 2016. La Société estime que cette poursuite est sans fondement et la défend vigoureusement mais attend une réponse à une demande d'inspection et de demande de précisions avant de remplir officiellement une défense.

INTÉRÊT DES DIRIGEANTS ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun (i) administrateur ou cadre supérieur de la Société, (ii) actionnaire qui est propriétaire réel ou contrôle ou dirige, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions avec droit de vote de la Société, ni (iii) associé ou affilié des personnes décrites aux alinéas (i) et (ii), n'ont eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération ou opération proposée qui a eu une incidence importante ou dont il est raisonnable de penser qu'elle aura une incidence importante sur la Société entre le début de l'exercice financier et la date de la présente notice annuelle.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

D'autres renseignements sur Supremex se trouvent sur le site web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

La circulaire de sollicitation de procurations de Supremex relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société contiendra des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Supremex et les titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération à base de titres. De l'information financière supplémentaire est présentée dans les états financiers et dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

GLOSSAIRE

« **arrangement** » En vertu de l'article 192 de la LCSA et conformément au plan d'arrangement aux termes duquel la structure de fiducie de revenu du Fonds, le Fonds a été converti, le 1^{er} janvier 2011, d'une structure de fiducie de revenu en société par actions nommée Supremex.

« **Plan d'arrangement** » Plan d'arrangement daté du 22 mars 2010, et ses modifications du 17 décembre 2010 entre Supremex, le Fonds et 7351020 Canada Inc.

« **Comité d'audit** » Le comité d'audit de Supremex.

« **conseil** » Le conseil d'administration de Supremex.

« **LCSA** » *La Loi canadienne sur les sociétés par actions.*

« **lois environnementales** » A le sens qui lui est attribué à la rubrique « Réglementation environnementale ».

« **Fonds** » Le Fonds de revenu Supremex, fiducie sans personnalité morale à capital variable, établie aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds sous le régime des lois du Québec, qui a été converti à Supremex à la suite du plan d'arrangement.

« **déclaration de fiducie du Fonds** » La déclaration de fiducie du Fonds datée du 10 février 2006, en sa version modifiée et mise à jour, intervenue entre le fiduciaire et le constituant et régie par les lois du Québec, aux termes de laquelle le Fonds a été établi, dans sa version éventuellement modifiée, complétée ou mise à jour.

« **IFRS** » Les normes internationales d'information financière.

« **premier appel public à l'épargne** » Le placement de 17 500 000 parts émises et vendues par le Fonds le 31 mars 2006 aux termes du prospectus daté du 17 mars 2006.

« **direction** » La direction de Supremex.

« **actions** » Les actions ordinaires de Supremex.

« **actionnaires** » les porteurs d'actions.

« **Supremex** » ou la « **Société** » Supremex Inc., ses filiales et ses prédécesseurs.

« **TSX** » La Bourse de Toronto.

« **parts** » Les parts de fiducie du Fonds.

« **É.-U.** » Les États-Unis d'Amérique.

Le singulier comprend le pluriel, et vice versa, et le masculin comprend le féminin.

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Section 1 OBJET

Le comité d'audit (le « **comité** ») est un comité du conseil d'administration (le « **conseil** ») de Supremex Inc. (« **Supremex** » ou la « **Société** »). Sa principale fonction est d'aider le conseil à surveiller et superviser (i) l'intégrité de l'information financière de Supremex, (ii) les contrôles internes de Supremex, (iii) l'indépendance, les compétences et le rendement du vérificateur externe de la Société (le « **vérificateur externe** ») et (iv) le respect de la législation en valeurs mobilières applicable par Supremex.

Le comité s'acquitte de ces responsabilités principalement en effectuant les tâches décrites dans la présente charte. Toutefois, l'obligation de dresser les états financiers, de planifier et d'effectuer les vérifications internes ou externes, de déterminer si les états financiers sont complets, exacts et conformes aux Normes internationales d'information financière (les « **IFRS** »), de mener des enquêtes et de s'assurer de la conformité aux lois et aux règlements ou aux politiques, aux procédures et aux contrôles internes de Supremex n'incombe pas au comité mais sont les responsabilités de l'équipe de direction (la « **Direction** ») et, dans certains cas, du vérificateur externe. Cette charte est un énoncé de politique général et est destinée faire partie du cadre de gouvernance flexible du comité. Bien que cette charte doive respecter toutes les lois, les règlements et les exigences applicables en matière d'inscription, ainsi que les statuts et les règlements de la Société, elle ne crée aucune obligation juridiquement contraignante pour le comité, le conseil ou la Société. Aucune disposition de la présente charte ne vise à engager la responsabilité du comité en cas de non-respect des lois et réglementations applicables par Supremex.

Section 2 COMPOSITION DU COMITÉ ET RÉUNIONS

- (1) Le comité doit être composé, en vertu du Règlement 52-110 sur le comité d'audit, compte tenu de ses modifications ou remplacements éventuels (le « **Règlement 52-110** »), d'au moins trois administrateurs indépendants de Supremex.
- (2) Le comité devrait être composé de membres choisis par le conseil, qui doivent tous (sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110) être des administrateurs non reliés et indépendants de Supremex (au sens attribué à ces termes par le Règlement 52-110) et ne pas avoir de liens qui, de l'avis du conseil, pourraient interférer avec l'exercice de leur jugement indépendant en tant que membre du comité.
- (3) Les membres du comité sont élus par le conseil chaque année ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient dûment nommés. À moins que le président soit élu par l'ensemble du conseil, les membres du comité peuvent désigner un président qui doit être élu à la majorité des voix.
- (4) Le conseil peut à tout moment révoquer ou remplacer un membre du comité; un membre cesse d'être membre du comité lorsqu'il cesse d'être administrateur. Le conseil peut pourvoir un poste au comité en élisant un de ses membres parmi le conseil. S'il survient une vacance au sein du comité, les autres membres peuvent exercer tous leurs pouvoirs pour autant qu'il y ait quorum.
- (5) Le comité doit se réunir au moins quatre fois par an et ces réunions doivent correspondre au cycle de présentation des rapports de la Société ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Le comité peut demander aux membres de la direction ou à d'autres personnes d'assister aux réunions et de fournir les renseignements pertinents au besoin. Le comité doit avoir accès à tous les renseignements qu'ils jugent appropriés dans le but de remplir son rôle, pouvoir en discuter avec les cadres supérieurs, les dirigeants et le vérificateur externe de Supremex et avec les personnes qu'ils jugent appropriées.

- (6) Afin d'encourager les communications ouvertes, le comité ou son président se réunit, lorsque cela est jugé approprié, avec la direction et le vérificateur externe au cours de sessions séparées pour examiner toute question qui, selon le comité ou chacun de ces groupes, devrait être discutée en privé.
- (7) Le quorum requis pour traiter les questions aux réunions du comité se compose de la majorité du nombre de ses membres ou d'un nombre supérieur que le comité fixe par voie de résolution.
- (8) Les réunions du comité se tiennent de temps à autre moyennant un préavis raisonnable à chacun de ses membres, lequel ne doit pas être inférieur à 48 heures. Tout membre du comité peut demander une réunion du comité. Tous les membres du comité peuvent renoncer à la période de préavis. Le président du conseil, le vérificateur externe, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière et secrétaire corporatif de Supremex ont le droit de demander à tout membre du comité de convoquer une réunion.
- (9) Le comité détermine l'ordre du jour. Le président veille à ce que les documents mentionnés dans l'ordre du jour soient transmis aux membres du comité suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent être consultés.
- (10) Les procès-verbaux des réunions du comité doivent refléter avec précision les discussions et les décisions du comité. Le secrétaire corporatif, son représentant ou toute autre personne requise par le conseil agit à titre de secrétaire des réunions du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont enregistrés et conservés par le secrétaire corporatif, ou par toute autre personne agissant en cette qualité, puis présentés au comité pour approbation.

Section 3 RÔLE

Le comité doit faire ce qui suit :

- (1) Recommander au conseil la nomination et la rémunération du vérificateur externe.
- (2) Réviser et approuver tous les services d'audit fournis par le vérificateur externe.
- (3) Surveiller le travail du vérificateur externe, incluant son indépendance et notamment la résolution de différends entre le vérificateur externe et la direction.
- (4) Approuver au préalable la liste des services non liés à l'audit (ou déléguer cette approbation préalable dans la mesure permise par la loi) que le vérificateur externe doit rendre à Supremex ou à ses filiales.
- (5) Examiner les états financiers intermédiaires et annuels, le rapport de gestion connexe et les communiqués sur les résultats intermédiaires et annuels avant que cette information ne soit publiée, et en recommander l'approbation.
- (6) Veiller à ce que des procédures adéquates soient en place pour examiner les informations financières extraites ou dérivées de ses états financiers et/ou de son rapport de gestion contenus dans les documents publics de Supremex, y compris l'évaluation périodique du caractère adéquat de ces procédures.
- (7) Examiner et approuver toute proposition d'embauche d'un associé ou d'un employé, actuel ou ancien, du vérificateur externe, actuel ou ancien, de Supremex ou de ses filiales.

- (8) Discuter avec le vérificateur externe de la pertinence des méthodes comptables appliquées dans les rapports financiers et de tout changement important aux méthodes, principes et pratiques comptables de la Société.
- (9) Consulter périodiquement le vérificateur externe, sans la présence de la direction, au sujet des risques ou des expositions, des contrôles internes et des autres mesures d'importance que la direction a prises pour contrôler ces risques, de l'exhaustivité et de l'exactitude des états financiers, y compris le caractère adéquat des contrôles internes pour repérer les paiements, les opérations ou les procédures qui pourraient être jugés illégaux ou irréguliers.
- (10) Examiner, avec le vérificateur externe et la direction, les résultats importants et les problèmes de vérification relevés dans le cours normal de la vérification ou des rapports intermédiaires et la mesure dans laquelle les modifications ou les améliorations aux pratiques comptables et financières, approuvées par le comité, ont été mises en œuvre. Cet examen devrait être effectué à un moment opportun après la réalisation des modifications ou des améliorations, selon ce que le comité aura décidé.
- (11) Discuter avec le vérificateur externe et la direction s'ils ont connaissance d'allégations de fraude d'employés ou de fraude présumée d'employés.
- (12) Examiner le processus de la direction pour l'identification, l'approbation et la comptabilisation des transactions entre parties liées.
- (13) Examiner et discuter annuellement avec le vérificateur externe, les relations importantes qu'ils ont avec Supremex en vue d'évaluer leur indépendance et en discuter.
- (14) Effectuer une évaluation annuelle du vérificateur externe tel que recommandé par le Conseil canadien sur la reddition de comptes. Au moins tous les cinq ans, effectuer un examen approfondi du vérificateur externe.
- (15) Examiner la portée et les plans d'audit et d'examen du vérificateur externe. Le comité peut autoriser le vérificateur externe à effectuer des examens ou des vérifications supplémentaires selon ce qu'il juge souhaitable.
- (16) Examiner, au moins une fois par an, la politique en matière de dividendes et recommander l'approbation de la déclaration et du versement des dividendes par le conseil d'administration conformément à celle-ci.

Section 4 ACTIVITÉS

- (1) Examiner annuellement les présents règlements et recommander au conseil les modifications qu'ils considèrent comme pertinentes.
- (2) Examiner l'information concernant le comité qui doit être publiée conformément au Règlement 52-110.
- (3) Examiner les activités, la structure organisationnelle et les compétences du chef de la direction financière et s'assurer que les questions de planification de la relève sont portées à l'attention du conseil.
- (4) Examiner avec la direction et le vérificateur externe les décisions professionnelles et réglementaires récentes et comprendre leur impact sur les rapports financiers.

- (5) Réviser les mises à jour de la direction sur les questions juridiques et réglementaires et examiner et discuter des répercussions prévisibles de telles mises à jour sur les états financiers de la Société et sa gestion des risques.
- (6) Examiner le programme d'évaluation des risques de la direction et les mesures prises pour faire face aux risques ou expositions importants en matière d'information financière.
- (7) Examiner le processus de la direction pour s'assurer que la direction de la Société évalue l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société et du contrôle interne à l'égard de l'information financière.
- (8) Passer en revue les informations financières et les informations fournies contenues dans la notice annuelle, les communiqués de presse (y compris les indications sur les bénéfices) et les prospectus (le cas échéant) de la Société.
- (9) Établir des procédures pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par Supremex concernant la comptabilité, les contrôles internes ou les questions d'audit; établir des procédures concernant la présentation anonyme et confidentielle par des employés de Supremex de préoccupations à propos de pratiques d'audit ou de comptabilité douteuses.
- (10) Évaluer chaque année le rendement du comité, à la fois pour chaque membre et collectivement.

Section 5 GÉNÉRALITÉS

- (1) Le comité est autorisé à retenir les services de conseillers, de comptables, de consultants et d'autres spécialistes indépendants (les « **conseillers** ») qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions; il a le pouvoir de fixer leur rémunération et de faire en sorte que Supremex leur verse cette rémunération.
- (2) Le comité est autorisé à communiquer directement avec le vérificateur externe comme bon lui semble.
- (3) Le comité peut aussi déléguer certaines responsabilités à certains membres du comité ou à des sous-comités du comité, conformément au Règlement 52-110.
- (4) Le comité est autorisé, s'il le juge approprié, à mener ou à autoriser des enquêtes sur des questions de son ressort et à exercer toutes les autres activités qu'il juge nécessaires ou appropriées.
- (5) Le comité est un comité du conseil et il n'est pas, ni n'est réputé être un mandataire des actionnaires de Supremex à quelque fin que ce soit. Le conseil peut, à l'occasion, déroger aux modalités des présentes, prospectivement ou rétroactivement, et aucune disposition des présentes n'a pour but de donner lieu à une responsabilité civile envers les porteurs de titres de Supremex ou à quelque autre responsabilité que ce soit.

Révision le 6 novembre 2018

Révision le 10 décembre 2018

Révision le 27 février 2019 et approbation par le CA le 20 mars 2019